



Intimidation et violence

Évaluer les résultats des actions

ILS IRONT LOIN



	SE SERVIR DE L'ANALYSE DE SITUATION			ORGANISER L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS			ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS	
	Identification d'une vulnérabilité ou d'une problématique	Objectif de résultat	Moyens retenus	Comportements attendus	Outils de consignation	Moments/ Responsables	Degré d'atteinte des objectifs	Ajustement pour l'année suivante
Votre démarche d'évaluation des résultats pour être conforme à la L.I.P	<p>L'analyse de situation permet de mettre en lumière les vulnérabilités et les problématiques de l'école (quoi?, comment?, où?, quand?, qui?).</p> <p>L'équipe-école sélectionne stratégiquement une vulnérabilité ou problématique sur laquelle l'école décide de se mobiliser pour l'année en cours.</p> <p>La vulnérabilité ou problématique peut porter soit</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les manifestations de violence et d'intimidation ou - sur les actions (pratiques éducatives). 	<p>▶ Résultat à atteindre pour une période donnée.</p> <p>▶ Les résultats sont quantifiables, précis et mesurables.</p> <p>▶ L'énoncé comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un verbe - une cible (chiffre) - un indicateur - une population visée - une échéance 	<p>▶ S'assurer de la pertinence des moyens choisis.</p> <p>▶ S'assurer de l'efficacité des moyens choisis.</p> <p>▶ Les moyens sont peu nombreux et font l'objet d'une mobilisation de l'équipe-école pour leur mise en œuvre.</p> <p>▶ Les moyens peuvent viser le développement de compétences professionnelles des membres du personnel ou le développement de compétences chez les élèves.</p>	<p>Que verra-t-on chez les élèves et les membres du personnel pour constater une amélioration souhaitée?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comportements attendus de l'élève ▶ Comportement attendus chez les membres du personnel. 	<p>▶ Choisir un outil pour consigner les données (traces de l'évolution) au cours de l'année.</p> <p>▶ Monitorer l'effet et les impacts des actions et des moyens mis en place.</p>	<p>▶ Préciser les moments de la cueillette d'informations.</p> <p>▶ Préciser les moments où le comité prendra connaissance de ces informations pour apprécier l'évolution.</p> <p>▶ Préciser qui fera la cueillette des données et auprès de qui.</p>	<p>À la fin de l'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en lumière les progrès observés chez les élèves. ▶ Mettre en lumière les progrès observés chez le personnel. ▶ Spécifier les facteurs explicatifs qui justifient l'état de situation observé et le niveau d'atteinte. 	<p>▶ En fonction du degré d'atteinte, le comité recommande au CÉ de reconduire, maintenir, de modifier, d'ajouter ou de retirer un objectif (atteint).</p> <p>▶ Au regard des moyens, le comité recommande au CÉ de reconduire, maintenir, de modifier, d'ajouter ou de retirer un ou des moyens pour augmenter les probabilités d'atteindre l'objectif visé.</p> <p>▶ Les données du bilan doivent servir à mettre à jour le portrait de situation. L'étape finale ramène l'école à l'étape initiale (une mise à jour du portrait de situation de l'école).</p> <p>▶ Présenter les résultats à l'équipe-école.</p> <p>▶ Présenter les résultats aux élèves.</p> <p>▶ Présenter les résultats au CÉ.</p> <p>▶ Diffuser les résultats aux parents.</p>
sept. 2014 au 31 décembre 2015	<p>Le nombre de gestes de violence physique ou verbale est problématique.</p> <p>En 2013-2014, 144 contraventions majeures ont été décernées à ce sujet (54 de septembre à décembre et 90 de janvier à juin).</p> <p>De ce nombre, 14 élèves en ont reçu plus de trois.</p> <p>La majorité des actes de violence surviennent dans la cour ou au vestiaire.</p>	<p>Pour la période de janvier à juin 2015, diminuer de 10 % le nombre de contraventions majeures liées à des gestes de violence physique ou verbale pour tous les élèves de l'école</p>	<p>▶ Formation de tous les intervenants sur la gestion des comportements difficiles et les mesures contraignantes</p> <p>▶ Compilation instantanée des contraventions majeures par la direction</p> <p>▶ Référence vers une intervention plus systématique à compter de la 3^e contravention majeure (psychoéducatrice, accompagnement, agent sociocommunautaire, etc.)</p> <p>▶ Nouveau cadre d'intervention en psychoéducation</p> <p>▶ Activités de prévention (universelles et ciblées) auprès des élèves</p>	<p>▶ Le personnel de l'école assure une surveillance active et intervient selon ce qui a été convenu dans le code de vie et le plan de lutte contre l'intimidation et la violence</p> <p>▶ Les élèves utilisent les moyens qui leur sont enseignés pour régler leurs conflits pacifiquement</p>	<p>▶ Consignation des contraventions majeures dans un registre au bureau de la direction</p> <p>▶ Consignation des interventions avec les élèves plus problématiques par la direction et/ou la psychoéducatrice</p>	<p>▶ En continu.</p> <p>▶ Direction et psychoéducatrice</p>	<p>▶ L'objectif initial (janvier à juin 2015) a été atteint puisque nous sommes passés de 90 à 74 contraventions, soit une diminution de 17,8%.</p> <p>▶ Plus globalement, le nombre de contraventions majeures pour des gestes de violence et/ou d'intimidation est passé de 144 en 2013-2014 à 85 en 2015-2016 (septembre à juin).</p> <p>▶ De plus, le nombre d'élèves ayant accumulé plus de 3 contraventions majeures est passé de 14 en 2014-2015 à 4 en 2015-2016)</p>	<p>▶ Tous les moyens retenus ont été mis en place</p> <p>▶ L'ensemble des comportements attendus ont été observés, autant chez les élèves que chez le personnel de l'école. Ils doivent se poursuivre</p> <p>▶ Le changement d'approche dans les interventions amorcé cette année doit se poursuivre en 2016-2017 avec l'implantation du nouveau code de vie.</p> <p>▶ La prochaine cible devrait se concentrer davantage sur la proportion d'élèves qui se disent se faire acher ou être victimes de moqueries de la part d'autres élèves.</p>